



Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales : relaxe et amnistie pour les militant-e-s

Rassemblons-nous toutes et tous en France, mardi 27 septembre pour dire stop à la répression et à la criminalisation de l'action syndicale. Ce jour-là, seize salarié-e-s d'Air France sont convoqué-e-s au Tribunal de grande instance de Bobigny, et notre camarade de Rhône-Alpes sera auditionné à Grenoble.

Les attaques aux libertés syndicales qui peuvent aller jusqu'à la répression et la criminalisation de l'action syndicale sont parfois insidieuses et sont toutes inacceptables :

Les patron-ne-s ont beaucoup d'imagination sur les discriminations syndicales :

- Discrimination syndicale ;
- Entrave au libre exercice de l'activité syndicale ;
- Atteinte à la liberté d'expression ;
- Fermetures de bourses du travail ;
- Atteintes au droit de grève ;
- Sanctions disciplinaires déguisées ;
- Dénigrement public des syndicats par le Medef et le gouvernement ;
- Autorisations de manifester en «liberté surveillée» dans le contexte d'État d'urgence ;
- Condamnation de militant-e-s en correctionnel.

Le grand patronat ne tolère pas les capacités d'organisation des syndicats. Il essaie d'enfermer l'activité syndicale dans un cadre institutionnel, d'accompagnement des réformes et de la casse des entreprises et du secteur public.

Cette répression syndicale remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de forces.

Notre liberté d'adhérer au syndicat de notre choix, tout comme le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la constitution.

Nous devons quel que soit l'entreprise, le service, le territoire, défendre les libertés syndicales pied à pied, **ne rien lâcher**.

À Grenoble, A Bobigny devant le TGI et sur tout le territoire, mobilisons nos forces pour exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés, la mise à disposition de locaux syndicaux et de bourses de travail à titre gracieux dans les collectivités territoriales...

Cette action nationale pour la défense des libertés syndicales ne sera pas la dernière.

**Le 19 octobre, jour du procès en appel des Goodyears,
sera une nouvelle date de forte mobilisation sur tout le territoire.**